RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 18878
Numéro SIREN : 330 139 239
Nom ou dénomination : SCDM

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2019 sous le numéro de dépôt 71108

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 24-06-2019

N° DE DEPOT : 2019R071108

N° GESTION : 2006B18878

N° SIREN : 330139239

DENOMINATION : SCDM

ADRESSE : 32 avenue Hoche 75008 Paris

DATE D'ACTE : 12-12-2018

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de commissaire aux comptes titulaire

SCDM
Société par actions simplifiée au capital de 180.181.110 euros
Siège social : Paris (75008), 32, avenue Hoche
330 139 239 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 12 DECEMBRE 2018

L'an 2018,
Le 12 décembre,
à 14 heures,

les actionnaires de la Société se sont réunis au siège social, en Assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par Monsieur le Président, plus de quinze jours à l'avance, dans les formes prescrites par la loi et les statuts.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été signée par tous les membres présents à la réunion lors de leur entrée en séance.

Monsieur Martin Bouygues préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Est appelé au bureau comme scrutateur :

- Monsieur Olivier Bouygues,

présent et acceptant comme représentant le plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne comme secrétaire : Monsieur Alexis Thaler.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée la feuille de présence certifiée sincère par les membres du bureau, de laquelle il résulte que les actionnaires présents possèdent ou représentent ensemble 18.018.111 actions et constate en conséquence que l'Assemblée peut valablement délibérer, ce dont il lui est donné acte.

Le Président rappelle à l'assemblée que celle-ci a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

- vote sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes,
- approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018,
- affectation du résultat,
- approbation des comptes consolidés,
- expiration des mandats de Commissaires aux comptes : renouvellement, nomination de nouveaux Commissaires aux comptes,
- pouvoir pour les formalités.

Le Président rappelle ensuite à l'Assemblée et celle-ci le reconnaît à l'unanimité, que tous les documents visés par les dispositions du Code du commerce régissant les sociétés commerciales ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

Le Président rappelle que les actionnaires ont été convoqués à l'Assemblée, conformément à la loi, ce qui est reconnu par ceux présents à l'Assemblée et que les Commissaires aux comptes en fonction, ont été régulièrement convoqués.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe à la même date,
- les comptes consolidés à la même date,
- le rapport de gestion du Président relatif à la société,
- le rapport du Président sur la gestion du groupe,
- le projet de résolutions,
- les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux,
- les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- la justification des convocations à la présente Assemblée,
- et divers autres documents prescrits par la législation en vigueur.

La délibération est ouverte sur l'ordre du jour ci-dessus par la lecture des rapports de gestion du Président suivie de celle des rapports des Commissaires aux comptes.

La parole est ensuite offerte aux actionnaires qui ne présentent aucune observation à la suite des explications fournies dans ces rapports.

Puis le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Julien Marin-Pache, prend fin à l'issue de la présente réunion, décide de ne pas renouveler ce mandat et de nommer en remplacement pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblé générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024 :

- la société Mazars, sise à Courbevoie (92400), 61, rue Henri Régnault, Tour Exaltis, immatriculée sous le numéro 784 824 153 RCS Nanterre.

La société Mazars, représentée par Monsieur Gilles Rainaut, a préalablement accepté cette mission et a déclaré qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Daniel Butelot prend fin à l'issue de la présente réunion, décide de ne pas renouveler ce mandat et de nommer en remplacement pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblé générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024 :

- Monsieur Guillaume Potel, domicilié à Levallois (92300), 39, rue Marius Aufan.

Monsieur Guillaume Potel a préalablement accepté cette mission et a déclaré qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Patrick Bontoux, dont le mandat prend fin à l'issue de la présente réunion, et prenant acte que l'article L 823-1 du Code de commerce prévoit que la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant n'est requise que si le Commissaire aux comptes désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle, décide de ne pas renouveler ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Antoine Gaubert demeurant à Paris (75008), 43, rue de Liège, prend fin à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblé générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne pouvoir au Président afin d'effectuer toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Extrait certifié conforme
Le Président

